

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DEVE 102 Demande d'autorisations administratives pour la création d'une liaison piétonne entre les squares Emmanuel Fleury - rue Le Vau (20e) et Fougères sud - rue Noisy-Le-Sec (20e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer des autorisations administratives de travaux pour la création d'une liaison piétonne entre les squares Emmanuel Fleury - rue Le Vau (20e) et Fougères sud - rue Noisy-Le-Sec (20e).;

Vu la délibération 2012 DEVE 93, du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 juin 2012 sur le programme d'aménagement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 7 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Le Maire de Paris est autorisé à déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement d'une liaison piétonne entre les squares Emmanuel Fleury - rue Le Vau (20e) et Fougères sud - rue Noisy-Le-Sec (20e).